



La Commission canadienne des droits de la personne est l'institution nationale des droits de la personne du Canada. La Commission détient un vaste mandat de promotion et de protection des droits de la personne. En plus de nos rôles d'organisme de l'examen des plaintes et de défenseur des droits de la personne, nous avons également des mandats spécifiques liés à l'accessibilité, à l'équité en matière d'emploi, au logement, et à l'équité salariale. Dans l'ensemble de notre travail, nous surveillons le respect par le Canada de ses obligations internationales en matière de droits de la personne, notamment en ayant participé à tous les cycles de l'Examen périodique universel (EPU).

Enjeu clé : Personnes privées de liberté

La situation des **personnes privées de liberté** partout au Canada est une préoccupation urgente. Ce problème va **au-delà des prisons** et comprend :

- les personnes handicapées institutionnalisées dans des établissements inadaptés à leurs besoins
- les personnes en établissement de soins de longue durée
- les migrants détenus dans des établissements destinés aux personnes reconnues coupables d'un crime
- les enfants – en particulier les enfants autochtones et noirs – qui sont surreprésentés dans le système de protection de l'enfance

Il y a des **lacunes et des incohérences dans la surveillance** à divers endroits de détention à travers le Canada.

La présence de mécanismes de contrôle et de responsabilisation transparents et indépendants dans tous les lieux de détention **renforce la protection des droits de la personne** pour les personnes dans les circonstances les plus vulnérables.

Au cours du dernier cycle de l'EPU du Canada, **27 États différents** ont recommandé au Canada de ratifier le **Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture**. L'engagement du Canada à ratifier le Protocole demeure incertain.

Enjeu clé : Égalité sociale et économique pour les personnes en situation de handicap

Au Canada, un **nombre disproportionné** de personnes en situation de handicap continuent de **vivre dans la pauvreté**.

Près de la moitié des plaintes de discrimination acceptées à la Commission canadienne des droits de la personne sont liées à un **handicap**.

Bien que **certains progrès aient été accomplis** vers la réalisation de ces droits et la reconnaissance de leur existence dans la législation, ces droits doivent encore être rendus justiciables.

Au cours du dernier cycle de l'EPU du Canada, **le Canada a accepté la recommandation d'assurer la justiciabilité des droits économiques, sociaux et culturels**.

Recommandations

Afin de renforcer la protection des droits de la personne pour les personnes privées de liberté partout au Canada, nous recommandons que le Canada :

1. **Ratifie le Protocole sans délai**. Cela comprend la désignation d'un **mécanisme national de prévention** approprié et doté de ressources suffisantes pour assurer une surveillance, un suivi et des rapports indépendants continus et améliorés dans tous les lieux de détention.

Recommandations

Afin de combler cette lacune dans la protection des droits de la personne, nous recommandons que le Canada :

1. Assure un **accès équitable et adéquat aux services** pour les personnes en situation de handicap.
2. Veille à ce que **les droits économiques, sociaux et culturels puissent être effectivement exercés** par toutes les personnes au Canada, y compris les personnes en situation de handicap.